

Département de

l'Aude

Arrondissement

de Narbonne

**Délibération n°**  
**D2025-12-12-58**

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convocation en date du  
05 décembre 2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrérisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

**Présents** : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, CHORTO Christiane,

**Absents** : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde

**Empêchés** : CASSIGNAC Fabien, CLAYRAC Georges, LABADIE Pierre.

**Procurations** : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, LABADIE Pierre à CROUSILLAC Pascal.

**Secrétaire de séance** : DAYER Christine.

OBJET :

### AIDE AUX SINISTRES – CRITERES DE REPARTITION

Monsieur le Maire informe l'assemblée du fait que le montant total des dons versés à la mairie au bénéfice des sinistrés de l'incendie qui a touché la commune le 05 août 2025 s'élève à 34 588.82 euros. Une commission a été constituée pour proposer au conseil municipal des critères de répartition de cette somme. Cette commission a établi la liste des bénéficiaires sur la base des déclarations faites en mairie lors de la catastrophe et suite à des vérifications faites sur le terrain. Cinq catégories ont été déterminées comme suit :

Catégorie 1	Maison totalement détruite	2500 euros
Catégorie 2	Maison partiellement détruite	500 euros
Catégorie 3	Autres dégâts	200 euros
Catégorie 4	Jeunes agriculteurs particulièrement impactés	1000 euros
Catégorie 5	Amicale des pompiers	1288.82 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré  
**Approuve** les critères de répartition de l'intégralité des sommes récoltées au profit des sinistrés tel que décrit ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

**La secrétaire de séance,**  
Christine DAYER

**Le Maire,**  
Xavier de VOLONTAT



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20251212-D2025\_12\_12\_58-DE